

DOSSIER DE CONCERTATION

Prolongement de l'axe mixte Boulevard de Cambaie

Du 9 novembre au 18 décembre 2020

Donnez votre avis!











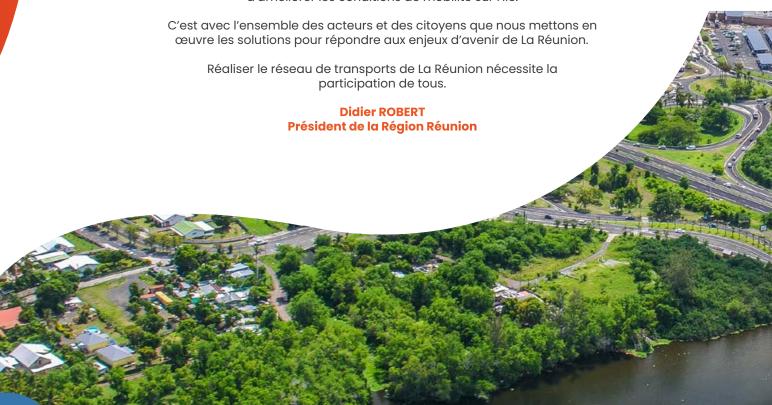
La Région Réunion travaille à un développement équilibré et durable du territoire sur les différents champs de compétence de la collectivité, et notamment en matière d'aménagement du réseau routier.

Le sujet des transports et des déplacements revêt un enjeu tel, d'autant plus dans un contexte insulaire tel que le nôtre, qu'il est apparu incontournable d'associer l'ensemble des citoyens pour finaliser la conception des opérations d'aménagement des routes, telles que le prolongement de l'axe mixte de Saint-Paul.

La portion de la route nationale 1 située entre Saint-Paul et La Possession est aujourd'hui l'une des plus saturées de l'île. L'objectif de ce projet d'aménagement est clair : fluidifier la circulation et développer les mobilités alternatives en améliorant l'offre de transports en commun, en favorisant les modes doux de déplacement et le covoiturage.

Le projet est conçu pour s'inscrire en parfaite adéquation avec son environnement naturel et pour s'articuler au mieux avec la future Écocité de Cambaie.

Les près de six semaines de concertation publique organisées par la collectivité, dans une perspective de transparence et de participation citoyenne, permettront à chaque Réunionnaise et chaque Réunionnais qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer et donner leur avis sur les travaux à venir, dont la réalisation a pour but d'améliorer les conditions de mobilité sur l'île.

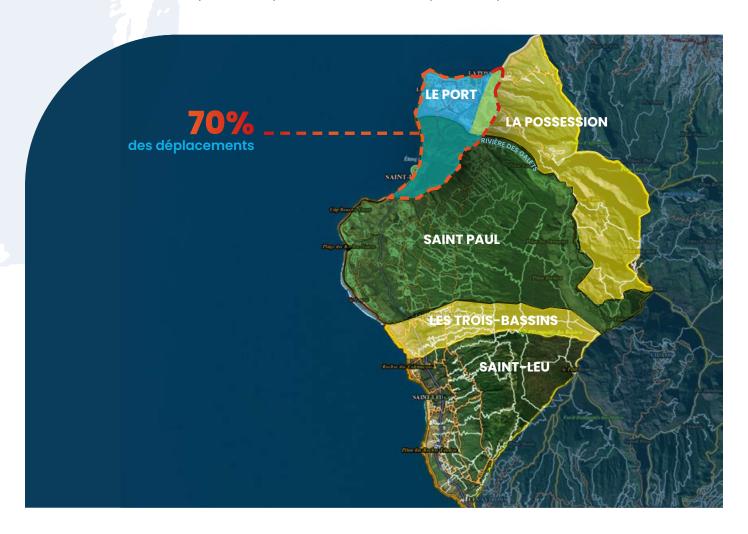


Sommaire

POURQUOI PROLONGER L'AXE MIXTE ?	4-5
LE PROJET DE MOBILITÉ URBAINE	6-7
LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AXE MIXTE	8
Améliorer le réseau existant Le renforcement du maillage Le traitement des points de congestion	8-9
 Développer les mobilités alternatives Améliorer l'offre de transports en commun Développer les mobilités actives Favoriser l'intermodalité 	10-11
 Des aménagements adaptés à la vie urbaine Un aménagement partagé Le végétal au cœur du projet 	12-13
 ▶ L'environnement, un paramètre essentiel → Les enjeux environnementaux identifiés → La requalification de la Ravine La Plaine pour réduire le risque in 	
LE PROLONGEMENT DE L'AXE MIXTE, UN PROJET CLÉ ET DURABLE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉCOCITÉ	16-17
L'articulation avec la démarche Écocité de La Réunion	
Les projets de mobilités futures	
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	18
Les acteurs du projet	
Le coût du projet	
Calendrier du projet	
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	19-20-21
Qu'est-ce qu'une concertation préalable?	
Les étapes de la concertation	
Omment participer à la concertation ?	

Pourquoi prolonger l'axe mixte?

Le « cœur d'agglomération » du TCO, constitué des centres-villes de La Possession, de Saint-Paul et du Port, concentre environ 70% des déplacements internes à l'intercommunalité pour une surface ne représentant que 14% du territoire formé par les cinq communes.



Unique voie de liaison entre Cambaie et Savanna, la RN1 doit supporter tous les types de déplacements. Ainsi, la portion de route nationale située entre Saint-Paul et La Possession est l'une des plus saturée de l'île.





Trafic de transit et trafic local

90 000 véhicules/jour nsit En moyenne



Cette congestion de l'infrastructure existante et des échangeurs la desservant (Savanna, Cambaie, Sacré-Cœur et Sainte-Thérèse) conduit, d'une part à des situations accidentogènes et, d'autre part, nuit à l'attractivité des transports en commun contraints d'emprunter la RNI.

De plus, le réseau viaire actuel offre une desserte insuffisante du quartier Jacquot et de la zone d'activité de Cambaie (Cinéma, Parc des expositions) puisque le seul accès à double sens est le radier submersible de Savanna qui devient infranchissable en cas d'épisode pluvieux important.



Au regard de ces éléments, il est apparu indispensable de renforcer le maillage viaire du cœur d'agglomération, au droit de la RN1 existante et de développer les modes alternatifs à la voiture, en vue d'améliorer les conditions générales de circulation sur le secteur.



Le projet de mobilité urbaine

LE PROLONGEMENT DE L'AXE MIXTE ENTRE CAMBAIE ET SAVANNA : DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR LES DÉPLACEMENTS LOCAUX

2 MINUTES POUR COMPRENDRE LE PROJET



MOBILITÉ

Pour répondre aux problématiques existantes et proposer de nouvelles opportunités de déplacement

- Proposer une alternative pour le trafic local et ainsi délester la RNI
- Améliorer les conditions d'exploitation des transports en commun existants et améliorer les conditions de circulation
- Désenclaver le quartier Jacquot et la zone de loisirs (stade, ciné Cambaie, Expobat)
- Développer les mobilités actives
- Favoriser l'intermodalité

URBAINE



Proposant des aménagements urbains qualitatifs garantissant le confort et la sécurité des usagers

Donnant une large place au végétal 🤇

Un espace partagé 【

- S'inscrivant dans des zones urbaines et dans un futur écoquartier
- Tenant compte de son environnement 🌓







Les enjeux d'aménagement de l'axe mixte

(

AMÉLIORER LE RÉSEAU EXISTANT

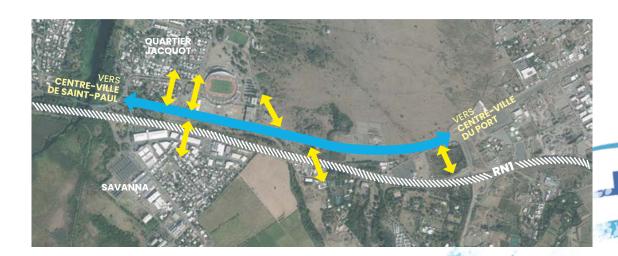
Le renforcement du maillage

La création d'une nouvelle liaison entre l'échangeur de Savanna et l'axe mixte existant permettra d'offrir une liaison directe entre le centre-ville de Saint-Paul et le centre-ville du Port ce qui aura pour effet :

- D'offrir une alternative aux usagers empruntant la RNI en permettant d'éviter les échangeurs de Cambaie et de Savanna, qui absorbent aujourd'hui ce trafic interne au cœur d'agglomération.
- De garantir l'accessibilité permanente du quartier Jacquot et de la zone de loisirs.

Cette liaison nouvelle pourra accueillir tous les modes de déplacement, afin de permettre le maillage des véhicules individuels, mais également des transports en commun et des modes doux (piétons et cycles).

L'axe mixte prolongé permettra de faire baisser localement le trafic sur le RN1 de 10%, puisque l'on estime qu'environ 8500 véhicules l'emprunteront en moyenne par jour à sa mise en service.

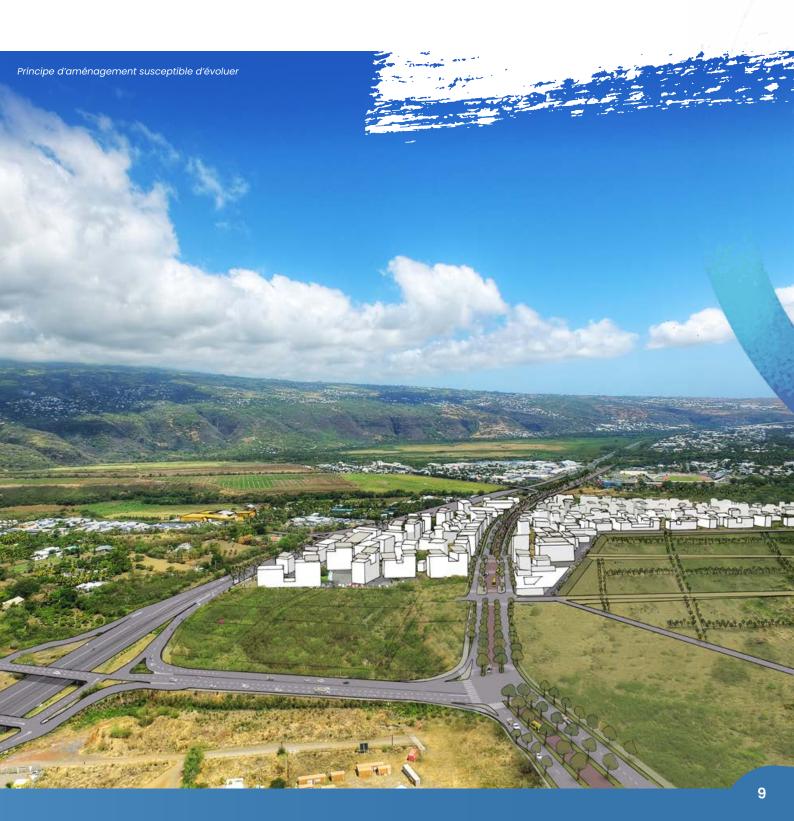


Le traitement des points de congestion

Les carrefours giratoires situés sur l'axe mixte existant et en particulier ceux desservant directement les échangeurs de Cambaie et de Savanna sont régulièrement saturés aux heures de pointe.

Ces points de congestion feront donc l'objet d'un traitement spécifique puisque ces carrefours seront transformés en carrefours à feux permettant un meilleur écoulement des flux de circulation et permettant de prioriser les transports en commun.

Ces aménagements permettront une meilleure répartition du trafic dans le cœur d'agglomération.





Améliorer l'offre de transport en commun

Le prolongement de l'axe mixte permettra d'améliorer l'offre existante en transport en commun.

En effet, en offrant un parcours entièrement dédié aux bus entre le Port et Saint-Paul, le prolongement de l'axe mixte permettra un gain de temps et de confort aux usagers des Transports en commun en site propre (TCSP), lesquels n'auront plus à emprunter la RNI saturée. Garantissant un meilleur niveau de service, les lignes actuelles gagneront en attractivité participant à la désaturation du réseau.

De plus, la plateforme centrale dédiée au bus et ses arrêts seront mutualisés dès la mise en service pour les Cars Jaunes et les Kar'Ouest, afin d'offrir une meilleure interconnexion et des meilleures conditions de confort et de sécurité aux usagers notamment au niveau des stations.

Enfin, la création d'un nouveau barreau constituera une opportunité d'adapter, voire de restructurer les lignes existantes et futures en permettant de nouvelles liaisons, de nouvelles interconnexions entre les liaisons existantes voire de nouvelles dessertes.



Développer les mobilités actives

L'axe mixte prolongé comprendra des espaces dédiés à la circulation des piétons et des cycles permettant d'offrir des cheminements confortables et sécurisés aux modes doux.

Des pistes cyclables et des trottoirs ombragés seront réalisés afin de permettre le développement des mobilités actives dans les meilleures conditions. A noter que la Voie Vélo Régionale qui permettra à terme de faire le tour complet de l'île à vélo empruntera la nouvelle voie.

Favoriser l'intermodalité

L'axe mixte constituera également un carrefour des mobilités puisqu'il accueillera un pôle d'échange multimodal accueillant :



Un parking relais



Des arrêts de bus mutualisés Cars Jaunes et Kar'Ouest



Des places de stationnement vélo



Des places de stationnement deux roues motorisés











DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS À LA VIE URBAINE

Un aménagement partagé

Le projet de prolongement de l'axe mixte intègre le partage de la rue par tous les usagers pour une amélioration de la qualité des déplacements dans une ambiance confortable et sécurisée.

Les mobilités actives sont en particulier privilégiées initiant une dynamique à l'échelle de l'Écocité en termes de parcours et de qualité d'usage. Elles accompagnent les pratiques de déplacement en transports en commun, et s'inscrivent dans une démarche vertueuse de la ville.

Le partage de la rue se traduit par des itinéraires réservés comprenant :



Deux voies centrales dédiées aux transports en commun



Des pistes cyclables, latérales isolées de la circulation motorisée



Une seule voie par sens de circulation pour les véhicules motorisés



Des trottoirs ombragés

L'axe mixte sera circulable à 50km/h pour les véhicules motorisés garantissant les meilleures conditions de confort et de sécurité aux modes doux.







Le végétal au cœur du projet

La structure végétale de l'axe mixte a vocation à initier « la ville jardin » de l'Écocité. Le paysage proposé met en scène les différentes strates végétales de la ville tropicale favorisant le confort bioclimatique, la régulation des eaux pluviales et le stockage de l'eau, la biodiversité et un système planté géré dans une démarche écologique.

Le profil de la voie offre ainsi plusieurs filtres végétaux parmi lesquels :

- → L'axe central planté d'un double alignement d'arbres, le long de l'axe de transport en commun formant ainsi un premier rideau d'ombre rafraichissant la ville
- → Les bandes latérales, sont plantées de système associant différentes strates denses (arbres, arbustes, couvre-sols) dans des longues fosses offrant un substrat généreux favorisant le stockage des eaux
- → Des bandes arbustives en pied de bâtiment au-delà de l'axe mixte sur les espaces en retrait de l'alignement

La filière terre fertile en cours de mise en œuvre devrait offrir le « sol éponge » en bandes continues pour maximiser le volume de sol nécessaire au développement harmonieux et durable des plantations.

L'ENVIRONNEMENT, UN PARAMÈTRE ESSENTIEL

Les enjeux environnementaux identifiés

Le projet d'axe mixte s'inscrit dans un environnement dense et d'une richesse remarquable puisqu'il traverse à la fois une zone urbaine abritant des habitations et des activités de loisirs et la ravine la Plaine ainsi que son embouchure sur l'Etang de Saint-Paul classé réserve naturelle nationale et zone humide d'importance internationale. Les enjeux environnementaux sont donc à la fois liés au milieu naturel et au milieu humain.

Le milieu humain

S'inscrivant dans un quartier déjà résidentiel et bordé notamment d'habitations à terme, le boulevard mixte prolongé sera conçu pour respecter le confort et la sécurité des riverains. Le parti pris retenu visant à réaliser un véritable boulevard apaisé, participe fortement à la limitation des nuisances (bruit, pollution, etc.).

Aussi, le prolongement de l'axe mixte permettra d'apaiser le trafic au cœur du quartier Jacquot puisque le radier existant sera supprimé au profit d'une passerelle piétonne et vélo. Les circulations motorisées seront donc éloignées des habitations au profit des modes doux.

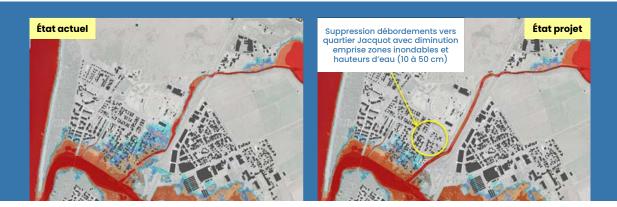
Enfin, la phase chantier sera également réalisée en minimisant la gêne des riverains. Des mesures seront imposées aux entreprises pour garantir un chantier de moindre impact (aspersion des poussières, bâchage des camions, cadrage des horaires, etc.).

Le recalibrage de la Ravine La Plaine pour réduire le risque inondation

Le prolongement de l'axe mixte s'accompagnera du recalibrage de la ravine La Plaine qui est aujourd'hui source d'inondations pour les riverains lors des épisodes de fortes précipitations.

L'aménagement de la ravine permettra d'une part de réapproprier un espace végétal en cœur de la ville et d'autre part de réduire partiellement la vulnérabilité du quartier aux inondations.

Ainsi, pour un épisode pluvieux moyen (période de retour de 10 ans), les secteurs situés au sud du stade ne seront plus inondés, et ceux situés à proximité du Bras de l'Étang verront les hauteurs d'eau diminuées.



Pour les épisodes pluvieux les plus extrêmes, l'impact des travaux sur le risque inondation sera plus faible, le secteur étant fortement impacté par les débordements du Bras de l'Étang.



Le prolongement de l'axe mixte, un projet clé et durable pour la réalisation de l'Écocité

>

L'ARTICULATION AVEC LA DÉMARCHE ÉCOCITÉ DE LA RÉUNION

L'Écocité Insulaire et Tropicale du Territoire de la Côte Ouest (TCO) est une vaste démarche d'aménagement du territoire, prévue sur 5000 hectares, qui initie un nouveau modèle de ville tropicale et durable.

La ZAC de Cambaie-Oméga sera labellisée « Écoquartier », dispositif porté par l'État encourageant les projets d'aménagement urbain et respectant des principes du développement durable selon une méthodologie définie.

L'Écocité de La Réunion est portée par le Territoire de la Côte Ouest, elle intègre les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul. La démarche est fondée sur un partenariat fort au sein du Groupement d'Interet Public (GIP) associant également l'Etat, la Région Réunion et le Conseil Départemental. L'Ecoquartier Cambaie Oméga est l'une des 14 opérations labellisées Ecocité de La Réunion.

Déjà lancée sur certaines opérations, l'Écocité de La Réunion se déploiera dans son intégralité au cours des 30 prochaines années. Concentrant 25% de la population réunionnaise, la démographie du territoire Ouest devrait presque doubler d'ici 2050. L'Écocité vise à concilier cette croissance démographique et le développement équilibré du territoire, notamment entre les Hauts et le littoral.

Emploi, formation, logements, culture et loisirs, transports, agriculture...: l'Écocité bénéficiera aux communes du TCO et sera un levier de développement pour toute La Réunion.

En savoir plus sur l'Écocité de La Réunion

© ecocité.re

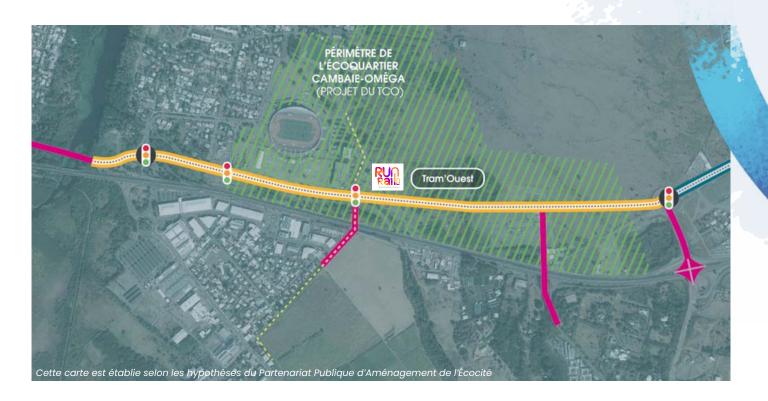
> LES PROJETS DE MOBILITÉS FUTURES

Dans un écosystème de projets complémentaires qui vont contribuer à l'amélioration du quotidien des Réunionnais, le prolongement de l'axe mixte constituera le socle de ces grands projets de mobilité et d'aménagement urbain.

Ainsi, le prolongement de l'axe mixte permettra le déploiement :

- D'un nouveau franchissement de la RN1 au niveau de Savanna accueillant un projet de transports en commun porté par le TCO
- D'un nouveau franchissement de la RN1 au niveau du CHOR permettant une meilleure connexion entre le littoral et les mi-pentes de Saint-Paul
- D'un nouveau franchissement sur l'Etang Saint-Paul permettant la continuité des voies
 TCSP centrales
- → La reconfiguration de l'échangeur de Cambaie
- → De la trame viaire de l'ÉcoCité
- → Des modes de déplacement ferrés (RunRail, Tram'Ouest, etc.)

Ainsi, ces projets seront conçus et réalisés ultérieurement de façon à pouvoir accompagner l'évolution du secteur sur les prochaines décennies. Ils ne font pas l'objet de la présente consultation.



- Infrastructures nouvelles : les franchissements du CHOR et de la RN1 Savanna permettront de relier le cœur d'agglomération et les mi-pentes de Saint-Paul sans passer par les échangeurs existants.
- Transport en commun en site propre (TSCP): voies bus dédiées qui emprunteront ces axes.

La mise en œuvre du projet

LES ACTEURS DU PROJET

La Région Réunion est le maitre d'ouvrage du projet. Elle est en charge de la conception et de la construction du prolongement de l'axe mixte.

Les communes de Saint-Paul et le TCO y sont associés pour veiller à la prise en compte des enjeux, besoins et atouts du territoire.

LE COÛT DU PROJET

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ESTIMÉS:

33 M€ HT





l'opération à ce stade compte-tenu des contraintes foncières et de l'investissement représenté.

Un premier tronçon rejoignant la plaine des loisirs pourrait être fait, suivi dans un second temps par la reprise de l'échangeur de Savanna, la requalification de la ravine la Plaine et la reprise des carrefours de l'axe mixte existant.



Les modalités de la concertation

La concertation préalable qui se déroule du 9 novembre au 18 décembre 2020 est une étape clé dans la vie du projet d'aménagement. Elle vise à présenter le projet et à associer le public à la définition de ses grands principes d'aménagement. La population est invitée à donner son avis afin de contribuer au projet.



QU'EST-CE QU'UNE CONCERTATION PRÉALABLE?

Le prolongement de l'axe mixte doit faire l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 et suivant le code de l'Urbanisme. Cette concertation est dite « préalable » car elle permet d'associer en amont le public à la définition des grands principes du projet.

La concertation préalable portant sur le prolongement de l'axe mixte permet de présenter les caractéristiques principales du projet et de recueillir l'avis du public sur le projet.



LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

La concertation sur le projet durera 6 semaines. Les actions de concertation prévues sont détaillées ci-après.

Les expositions

Des expositions de trois panneaux mobiles présentant les objectifs et les enjeux du projet seront disposés sur les différents lieux de la concertation.

Ces expositions permanentes seront tenues à l'Antenne Ouest de la Région et au ciné Cambaie.

Les réunions publiques

Afin d'expliquer le projet, ses objectifs et ses enjeux, deux réunions publiques générales seront organisées respectivement sur les communes de Saint-Paul et du Port.

→ 1ère réunion publique

Le 17 novembre 2020 au Cinéma Cambaie de Saint-Paul, à 18h : 145 avenue du Stade l'Étang, Saint-Paul 97460

→ 2^{ème} réunion publique

Le 3 décembre 2020 à l'école d'architecture du Port, à 18h : Angle des rues du 20 décembre 1848 et de Cherbourg, Le Port 97420

Les ateliers thématiques

Des ateliers thématiques seront ouverts au public sur inscription à l'adresse suivante : prolongement-axe-mixte@cr-reunion.fr

1. Usagers Transports en commun / 2. Cyclistes / 3. Environnement / 4. Riverains quartier Jacquot. / 5. Monde économique.

Le bilan de la concertation

Un bilan de la concertation sera dressé et approuvé par la Région Réunion sous 3 mois à compter de la date de fin de la concertation.

Ce bilan de la concertation sera rendu public et adressé pour information à la commune de Saint-Paul, à la commune du Port et au TCO.



COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION?

Durant toute la période de concertation préalable, un dispositif complet d'information et de participation sera ouvert à toute personne souhaitant donner son avis.

Le dossier de concertation préalable du public sera disponible en ligne sur le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com.



Participez et donnez votre avis sur : www.regionreunion.com



7jr/7 en ligne!

Vous pourrez accéder aux informations concernant le projet et la concertation, et donner votre avis sur le site Internet de la Région Réunion : www. regionreunion.com

Les observations et remarques pourront-être transmises :

- par courriel, à l'adresse suivante : prolongement-axe-mixte@cr-reunion.fr avec pour objet : « Concertation préalable - Prolongement axe mixte - Boulevard de Cambaie » ;
- par la plateforme Cap Citoyen accessible via le site de la Région Réunion : www.regionreunion.com

Par distribution de questionnaires en gare

Les accompagnateurs au sol du réseau Car Jaune distribueront des questionnaires aux usagers au niveau de la gare routière de Saint-Paul pendant toute la durée de la concertation. Ils pourront également orienter le public vers une exposition en gare détaillant les principes du projet.

Via l'Espace Mobile des Grands Chantiers

Afin de permettre la diffusion des informations dans les quartiers, la caravane des Grands Chantiers de la Région Réunion sera mobilisée. Des intervenants viendront à votre rencontre et se tiendront disponibles pour répondre à vos interrogations et recueillir vos avis et contributions sur le projet.

Via des enquêtes de terrain

Des intervenants seront présents sur les marchés et en centres commerciaux et viendront directement à votre rencontre afin de recueillir vos avis et contributions.













DISPOSITIONS PARTICULIÈRES LIÉES AU CONTEXTE SANITAIRE COVID-19

Les modalités décrites ci-avant pourront être adaptées le cas échéant selon le contexte sanitaire en cours et les exigences associées.

Auquel cas, la réunion publique pourra être remplacée par une ou plusieurs réunions limitées en nombre et régies par des mesures sanitaires spécifiques (moyens de protection, distanciation sociale etc.). Le cas échéant, toute réunion publique pourrait être annulée sous réserve de la mobilisation de moyens complémentaires et accrus de présentation du projet par voie numérique.

Les expositions sur site seront au besoin adaptées.





